

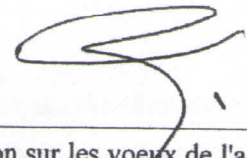
Prénom et Nom : Ghislaine DURET Né(e) le : 22/06/1959
 Service : TREM - Administration
 Grade : Attaché Territorial Fonction et/ou métier : Directeur EHPAD
 Nom et fonction de l'évaluateur : Vincent ROBERT - Directeur Adm. Sociale
 Date de l'entretien : 18 novembre 2010

Voeux de l'agent relatifs aux fonctions et affectations qui lui paraîtraient les plus conformes à ses aptitudes.

voir feuille ci-jointe

Le : 2 décembre 2010

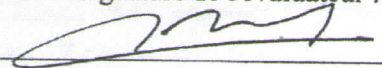
Signature de l'agent



Éléments d'appréciation	Notation (chiffres sans décimale)					Appréciation sur les voeux de l'agent
	0 à 9 insuffisant	10 à 14 à améliorer	15 ou 16 bien	17 ou 18 très bien	19 ou 20 exceptionnel	
Critères Agents de catégorie A						?
Connaissances professionnelles				18		
Aptitudes au management / Méthode / Organisation				18		Appréciation sur la valeur professionnelle
Sens des responsabilités / Capacité de décision				18		?
Qualités relationnelles / Sens de la communication		13 ←		17		
Capacités d'analyse et de synthèse		14 ←		18		

TOTAL GENERAL : 89/100 = Note chiffrée envisagée : 17,8/20

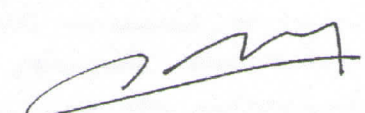
Signature de l'évaluateur :



SIGNATURES

Avis du Chef de Service

Avis du Directeur

Note envisagée :/20

17,80/20

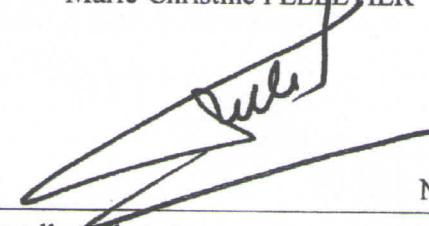
Proposition de Yves GUILLAUME
Directeur Général des Services

Le Président
par délégation le Vice Président
Marie-Christine PELLETIER

Je connais ci-joint montre une fois encore que Ghislaine Duret ne pourrait pas admettre que l'EHPAD appartenant à un établissement public et qu'il en résulte pour elle l'obligation d'en appliquer les règles de hiérarchiquement et d'en respecter la hiérarchie. Son positionnement n'est pas à l'incapacité, ne s'agit pas de quelconques remarques ni lui ont faites. Ceci n'est pas acceptable et devra évoluer vers une certaine compréhension de son environnement professionnel et une saine collaboration.

Note : 16,2/20

Note : 16,2/20

Critère(s) justifiant la modification éventuelle de la note

L'agent atteste avoir pris connaissance de la totalité de sa fiche de notation (recto/verso) et des possibilités de demande de révision ainsi que la date de la Commission Administrative Paritaire prévue le 29.03.2011

Le 13 mars 2011

Demande révision note et appréciations.

voir courrier ci-joint du 13/03/2011.

Note définitive :

/20

